

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil vingt-six, le 17 septembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE-SIGOLENE, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 11 septembre 2026, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Didier ROUCHOUSE, Maire.

PRÉSENTS :

M. Didier ROUCHOUSE, Maire

Mme Jocelyne DUPLAIN, M. Henri BARDEL, Mme Ghislaine BERGER, M. Bernard BARRY, Mme Isabelle GAMEIRO, M. Guy VEROT, Mme Josée NAVARRO et M. Raphaël DUTRUEL adjoints.

M. Yves BRAYE, Mme Isabelle ABRIAL, Mme Andrée MURGUE, Mme Eliane GAILLON, M. Antoine GERPHAGNON, M. Philippe FREYSSENET, Mme Pascale CROUZET CHALAVON, Mme Karine PAULET, M. Willy BERTHASSON, M. François AKAKO, Mme Caroline CHARVET, M. Adrien DESSAILY, Mme Mathilde RIOU, M. Hubert SAIGNOL, Mme Valérie CELLE et Mme Estelle BOURGIN, Conseillers

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

M. Jacques DUPONT pouvoir M. Didier ROUCHOUSE

Mme Françoise BALMONT pouvoir à Mme Valérie CELLE

M. Jean-Luc FAURE pouvoir à M. Hubert SAIGNOL

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme Anne-Laure GUILLAUMOND

Secrétaire de séance : *Mme Caroline CHARVET élue à l'unanimité*

Objet : Travaux d'éclairage public – Renouvellement EP commandes BE / CB / BL – Participation communale au Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire

(Délibération 2026_09_09)

Vu l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire auxquels la commune de Sainte-Sigolène est adhérente et par lesquels elle lui a transféré la compétence Éclairage Public,

Vu l'avant-projet de travaux d'éclairage public établi par le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire,

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de prévoir des travaux de renouvellement de l'éclairage public sur le territoire communal.

Un avant-projet de ces travaux a été réalisé en accord avec le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire, auquel la commune a transféré la compétence Éclairage Public.

L'estimation des dépenses, correspondant aux conditions économiques actuelles, s'élève à 52 805,68 € HT.

Conformément aux décisions prises par son Comité, le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire prend en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la commune une participation de 85 %, soit :

$$52\,805,68\,€ \times 85\,\% = 44\,884,83\,€$$

Cette participation pourra éventuellement être revue en fin de travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Toutes explications entendues, le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE l'avant-projet des travaux de renouvellement de l'éclairage public (commandes BE / CB / BL) présenté par Monsieur le Maire ;
- DÉCIDE de confier la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire, auquel la commune est adhérente ;
- FIXE la participation de la Commune au financement des dépenses à la somme de 44 884,83 € et autorise Monsieur le Maire à verser cette somme dans la caisse du Service de Gestion Comptable de Puy-en-Velay, comptable public du Syndicat ; cette participation sera revue en fonction du décompte définitif ;
- DIT que les dépenses correspondantes seront imputées sur le chapitre concerné du budget communal.

Membres en exercice	29
Présents	25
Représentés	3
Votants	28

Quorum	15
Abstention(s)	0
Contre	0
Pour	28

Acte rendu exécutoire après :

Dépôt en Sous-Prefecture le : 22/09/2026

et publication en Mairie le : 22/09/2026

Pour Copie conforme

Le 22/09/2026

Le Maire,
Monsieur Didier ROUCHOUSE